



Réf. Farde e-Assemblées : 2343050

N° OJ : 57

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Bibliothèque Elisabeth Carter.- Déménagement suite aux travaux de la STIB pour la station Toots Thielemans.- STIB : Convention.

Le Conseil communal,

Considérant les travaux du chantier STIB pour la station Toots Thielemans;

Considérant que pour des raisons d'accès au chantier du nouveau métro M3 et plus particulièrement la nouvelle station « Toots Thielemans », le Palais du Midi doit être évacué de certains de ses occupants actuels, y compris la Bibliothèque Carter appartenant à la Ville de Bruxelles et située au numéro 132 sur le Boulevard Maurice Lemonnier à 1000 Bruxelles;

Considérant que la bibliothèque sera déplacée au rez-de-chaussée et cave du numéro 122 sur le Boulevard Maurice Lemonnier à 1000 Bruxelles;

Considérant qu'un contrat de bail a été rédigé entre la Ville de Bruxelles et le propriétaire du numéro 122, Wisian BVBA, le bailleur;

Vu que le Collège en séance du 12/12/2019 et le Conseil communal en séance du 16/12/2019 ont adopté le déménagement ainsi que le contrat de bail (PVs Collège n°295 et Conseil n°113);

Vu la délibération de ce Conseil Communal du 16/12/2019 approuvé par lettre de l'autorité de Tutelle datée du 13/01/2020;

Considérant le pacte Toots Thielemans et particulièrement le point 5.3.3. Mesures spécifiques pour la Haute Ecole Francisco Ferrer, l'Institut des Carrières commerciales, Institut Anneessens Funck, l'asbl Willemsfonds et la Bibliothèque Carter;

Considérant qu'une convention relative au déplacement temporaire de la Bibliothèque Carter doit être réalisée entre la STIB et la Ville;

Considérant que cette convention couvre le financement par la STIB des loyers mensuels et des frais liés que la Ville de Bruxelles est tenu de payer au propriétaire des lieux, Wisian BVBA pendant une durée de 24 mois prolongeables comme définis par l'article 2 de la convention relative au déplacement temporaire de la Bibliothèque Carter doit être réalisée entre la STIB et la Ville;

Considérant que cette convention couvre également la restitution à la Ville et la remise en état des locaux de la Bibliothèque Carter situés au numéro 132 sur le Boulevard Maurice Lemonnier à 1000 Bruxelles;

Considérant l'avis juridique;

Sur proposition du Collège et Bourgmestre;

ARRETE:

Article unique.- Suite aux travaux STIB pour la station Toots Thielemans, la convention relative au déplacement temporaire de la Bibliothèque Carter entre la Ville et la «Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles » STIB, association de droit public dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, rue Royale 76, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0247.499.953, représentée par Monsieur Briuc DE MEEUS, Administrateur-directeur général et la Ville de Bruxelles,

pour une durée de 24 mois prolongeable, est adoptée.

Annexes :

[AE1/Convention STIB - Déplacement Carter \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE3/Contrat de bail Wisian bvba et Ville de Bruxelles \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)